Nations Unies A/RES/62/276



Distr. générale 26 septembre 2008

**Soixante-deuxième session** Point 121 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 15 septembre 2008

[sans renvoi à une grande commission (A/62/952)]

## 62/276. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

*Réaffirmant* ses résolutions antérieures relatives à la revitalisation de ses travaux, notamment les résolutions 46/77 du 12 décembre 1991, 47/233 du 17 août 1993, 48/264 du 29 juillet 1994, 51/241 du 31 juillet 1997, 52/163 du 15 décembre 1997, 55/14 du 3 novembre 2000, 55/285 du 7 septembre 2001, 56/509 du 8 juillet 2002, 57/300 du 20 décembre 2002, 57/301 du 13 mars 2003, 58/126 du 19 décembre 2003, 58/316 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, 59/313 du 12 septembre 2005, 60/286 du 8 septembre 2006 et 61/292 du 2 août 2007,

Soulignant qu'il importe d'appliquer les résolutions relatives à la revitalisation de ses travaux,

Consciente qu'il faut renforcer davantage son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience,

- 1. Prend note avec satisfaction du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale créé par la résolution 61/292<sup>1</sup>;
- 2. Décide de créer, à sa soixante-troisième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, chargé :
- a) D'étudier les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, notamment en faisant fond sur ses résolutions pertinentes ;
  - b) De lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-troisième session.

122<sup>e</sup> séance plénière 15 septembre 2008

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A/62/952.